

Accord Parentale

Suite à la réorganisation des activités de l'AGCBA sur les différents gymnases de Bourg Achard par la Communauté de commune du Roumois, il est demandé aux parents d'enfants faisant l'activité Gymnastique Loisirs de venir récupérer leurs enfants à l'heure.

En effet notre Coach ne pouvant devant changer de gymnase pour ses autres cours, elle ne pourra pas rester pour attendre les parents retardataires.

Sans cette autorisation nous ne pourrions pas accepter votre inscription.

AUTORISATION PARENTALE EXCEPTIONNELLE DE DÉPLACEMENT ET TRANSPORT DE MINEUR

Je soussigné(e) :

- **Nom et Prénom du représentant légal :** _____
- **Adresse :** _____
- **Téléphone :** _____

Responsable légal(e) de l'enfant :

- **Nom et Prénom de l'enfant :** _____
- **Date de naissance :** // _____

Inscrit(e) à l'activité Gymnastique Loisirs au sein de l'association **AGCBA**.

1. Modalités de fin de cours et retards Je prends note des horaires des cours et m'engage à récupérer mon enfant à l'heure exacte de fin de séance.

2. Autorisation de déplacement exceptionnel En cas de retard majeur et imprévu de ma part à la fin du cours, et afin de permettre à l'encadrante d'assurer ses obligations sur un autre site, **j'autorise expressément** Mme Christelle PENARD (ou tout autre encadrant désigné par l'association AGCBA) à prendre en charge mon enfant pour le déplacer du gymnase d'origine vers le **Gymnase Florian Merrien**.

3. Mode de déplacement (Cocher la ou les options acceptées) :

- ☐ **À pied** (trajet sécurisé sous la surveillance de l'encadrant).
- ☐ **En véhicule personnel de l'encadrant** (sous réserve que l'encadrant dispose d'un permis valide et d'une assurance couvrant le transport de tiers à titre bénévole/professionnel, et sous réserve de l'utilisation d'un dispositif de retenue/réhausseur adapté à l'âge de l'enfant).

4. Limite de responsabilité Je reconnais que cette mesure reste **exceptionnelle**. L'association AGCBA et l'encadrante déclinent toute responsabilité en cas de retard répété non justifié. Les retards abusifs pourront faire l'objet de sanctions prévues au règlement intérieur de l'association.

Fait à : BOURG aCHARD , le : **10/ 096 /2026**

Signature du représentant légal (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

